



68 / 100

Note obtenue pour l'année 2025 au titre des données 2024

Note obtenue par Lextenso sur l'index égalité femmes – hommes pour l'année 2025

68 / 100

23 / 40
Écart de rémunération
entre femmes et
hommes



35 / 35
Écart du taux
d'augmentations
individuelles



0 / 15
3 salariées sur 9
augmentées au retour
de congés maternité



10 / 10
4 salariées figurent parmi
les 10 rémunérations les
plus hautes

